



Classement sans suite et rappel à la loi

Par **Mich94**, le **07/05/2010 à 13:14**

Bonjour,rnrnJ'ai cherché sur internet la réponse à une interrogation que je me pose mais je n'ai rien trouvé d'explicite et de précis à ce sujet donc je me permets de poser la question ici:rnrnQuelle différence fait-on juridiquement parlant, entre un banal classement sans suite notifié éventuellement par courrier par courrier et une convocation pour rappel à la loi, qui est une autre forme de classement sans suite si j'ai bien compris.rnrnJe suppose que ça a trait à la récidive mais je ne sais pas exactement. Si quelqu'un peut me répondre...

Par **frog**, le **07/05/2010 à 13:37**

[http://fr.jurispedia.org/index.php/Classement_sans_suite_\(fr\)](http://fr.jurispedia.org/index.php/Classement_sans_suite_(fr))rnrnhttp://fr.jurispedia.org/index.php/Rappel_a_la_loi

Par **Mich94**, le **07/05/2010 à 14:38**

Le problème c'est qu'il n'y a pas d'article sur la page des liens... :(